

n° 30_2025DEL
Nomenclature n° 7153

Nombre de membres : 27
Présents : 18
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 045-214501736-20250320-30_2025DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le treize mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jacques LEROY, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, M. Clément RIGAL, Mme Julie GOUSSU, M. Brice LE BONNIEC, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, M. Alexandre RADIN, M. Antoine GUYON, Mme Virginie POITOU, Mme Christine LEFEVRE, M. Jérôme POITOU

Étaient absents/excusés :

M. Jean-Michel BOUARD, procuration donnée à M. Alain MARGUERITTE
Mme Edwige CHOURAQUI, procuration donnée à M. Jean-Pierre MISSERI
Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD
Mme Laurence PELLÉ, procuration donnée à Mme Sophie HERON
Mme Cristina DRAGOMIR, procuration donnée à M. Denis ROUET
M. Julien JEROME, procuration donnée à M. Alexandre RADIN
Mme Lucile RIGAL, procuration donnée à M. Clément RIGAL
M. Fabrice POUPET
M. Ulrich PADONOU

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



30-2025DEL – TARIFS DE LA CLASSE DECOUVERTE 2025

Les élèves de CM1 des classes de Mme CHENNEBAULT, Mme FLORI et M. CHOLLET partent en classe de découverte du 11 au 18 mai 2025 à PENESTIN (56).

Après subvention du Département et participation financière des coopératives scolaires, la commune, finance le projet pour moitié afin d'en diminuer le coût pour les familles.

La participation des familles, pour la moitié restant à charge, est répartie selon les quotients familiaux comme suit :

Quotient Familial CAF	Tarif famille 2025	Subvention communale
< 280	44,64 €	401,78 €
280 à 369	60,51 €	385,91 €
370 à 459	76,39 €	370,03 €
460 à 549	92,26 €	354,16 €
550 à 639	108,13 €	338,29 €
640 à 729	124,00 €	322,42 €
730 à 819	139,87 €	306,55 €
820 à 909	155,74 €	290,68 €



n° 30_2025DEL
Nomenclature n° 7153

Nombre de membres : 27
Présents : 18
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20250320-30_2025DEL-DE



910 à 999	171,62 €	274,80 €
1000 à 1089	187,49 €	258,93 €
1090 à 1179	203,36 €	243,06 €
1180 à 1269	219,23 €	227,19 €
1270 à 1359	235,10 €	211,32 €
1360 à 1599	250,97 €	195,45 €
1600 à 1800	266,85 €	179,57 €
> 1800 ou non communiqué	282,72 €	163,70 €
Hors Commune	446,42 €	0,00 €

Après avis de la commission finances et cadre de vie du 13 mars 2025, Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le montant des participations des familles qui seront facturées via l'émission d'un titre de recettes,
- de valider l'émission de titres auprès des coopératives scolaires pour récupérer le montant des fonds éventuellement avancés par la commune,

Les familles auront la possibilité de demander un échéancier auprès de la trésorerie pour payer leur participation.

Adopté à l'unanimité



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme le 20 mars 2025

Le Secrétaire de séance,

Julie GOUSSU



Acte certifié exécutoire :

Acte publié le :

Acte notifié le :

